

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DPA 4 G Centre Michelet 48-52 rue Boussingault (13e) - Restructuration du foyer et de la pouponnière et relogement du SAFD - Approbation du principe de l'opération - Modalités de passation du marché de maîtrise d'œuvre - Autorisations administratives.

Mme Dominique VERSINI, Mme Nawel OUMER et M. Jacques BAUDRIER, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mai 2016, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental soumet à son approbation le principe de l'opération de restructuration du foyer et de la pouponnière et de relogement du SAFD du Centre Michelet sis 48-52 rue Boussingault (13^{ème}), les modalités de passation du marché de maîtrise d'œuvre et le dépôt des demandes d'autorisations administratives ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI et Mme Nawel OUMER, au nom de la 4^{ème} commission, et M. Jacques BAUDRIER, au nom de la 5^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de l'opération de restructuration du foyer et de la pouponnière et de relogement du SAFD du Centre Michelet sis 48-52 rue Boussingault (13^{ème}).

Article 2 : Sont autorisées les modalités de passation du marché de maîtrise d'œuvre selon la procédure de marché négocié conformément aux articles 35.I.2°, 40 et 74-III du Codes marchés publics annexé au décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 pour la réalisation de l'opération.

Article 3 : Sont approuvées les pièces administratives dont les textes sont joints en annexe de la présente délibération (règlement de consultation, acte d'engagement et ses annexes, cahier des clauses particulières) ;

Article 4 : Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à déposer les demandes d'autorisations administratives concourant à l'opération de restructuration du foyer et de la pouponnière et de relogement du SAFD du Centre Michelet sis 48-52 rue Boussingault (13^{ème}).

Article 5 : La dépense correspondante sera imputée aux chapitres 20 et 23, articles 2313 et 2031, du Budget annexe de l'aide sociale à l'enfance du Département, exercices 2016 et ultérieurs, sous réserve des décisions de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental**



Anne HIDALGO